

COMMUNE DE CARENNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette présente note répond à cette obligation pour la Commune de Carennac ; elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité – universalité – unité – équilibre – sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité, par cet acte, le Maire , ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif est voté le 12 Avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la Mairie aux heures d'ouverture.

L'équilibre du budget de la Commune se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	548 903.36 €	548 903.36 €
Sction d'Investissement	336 196.04 €	336 196.04 €
TOTAL	885 099 .40 €	885 099.40 €

II. LE BUDGET DE LA COMMUNE

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

✓ Les dépenses de fonctionnement – Montant BP 548 903.36 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel municipal + les charges, l'entretien des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, frais d'affranchissement et de télécommunication, les indemnités des élus, les subventions payées aux associations , les cotisations payées aux syndicats, les intérêts des emprunts.

- Chapitre 11 : Charges à caractère général : 117 480 €
- Chapitre 12 : Charges de personnel : 276 800 €
- Chapitre 14 : Atténuation de produits (AC Cauvaldor) : 60 100 €
- Autres charges de gestion courante : (Indemnités élus – SIVU-SDAIL- ASA-PESAGE- Subventions aux associations) : 55 610 €

- Charges financières : (intérêts des prêts) : 3 500 €
- Dotations aux amortissements : 23 213 € (Opération d'ordre)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 500 €
- Autres charges exceptionnelles : 3 100 €
- 022 Dépenses imprévues : 8 600.36 €

✓ **Les recettes de fonctionnement – Montant BP 548 282.12 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (enlèvement des déchets verts-concession cimetièrre) et visiteurs (entrées du cloître-recettes du parking) , aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et les remboursements du SIVU et CAUVALDOR pour les mise à disposition de notre personnel de l'école ainsi que l'indemnité versée par la Poste pour l'Agence Postale.

- Chapitre 13 - Atténuation de charges : Indemnités Journalières 739.29 €
- Chapitre 70 Produits du domaine et ventes diverses : 146 686 €
- Chapitre 73 – Impôts et Taxes : 218 482 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 96 413 €
- Chapitre 75 – revenus des immeubles : 27 020 €
- Chapitre 76 Produits financiers : 4.54 €
- Chapitre 77 – produits exceptionnels – quote part subv inv : 1 111 €
- Excédent antérieur reporté : 58 447.53 €

✓ **La fiscalité**

Le produit de la fiscalité directe (taxes foncières Bâti et Non Bâti)) est évalué à 210 134 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux de Vote	Produits Attendus
Taxe Foncière (Bâti)	459 700	41.91	192 660
Taxe Foncière (Non Bâti)	25 700	182.49	46 900

- Produit attendu des taxes à taux voté : 239 560
- + Total autres taxes : 31 827
- + Allocations compensatrices et DCRTP : 2 852
- - Contribution coefficient correcteur : 64 105
- **Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale : 210 134**

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation et du transfert de la Taxe Foncière du Département aux Communes, et ce à compter de 2021, il est important de préciser que la Commune de Carennac percevra le même produit fiscal. La Commune sera « surcompensée » du fait d'un produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départemental supérieur au produit TH sur les résidences principales.

B. La section d'investissement

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à MT et LT de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe toutes les dépenses telles que :

- le remboursement du capital des emprunts
- Les travaux de réhabilitation du Vieux Quercy à savoir, la salle associative, la mairie, l'agence postale ainsi que les travaux supplémentaires
- L'achat du mobilier pour la nouvelle Mairie
- Révision toiture versant nord église Saint-Pierre
- Extincteurs et blocs sécurité
- Chauffe eau école
- Guirlande lumineuse
- Petit outillage
- Matériel numérique école
- Rétroprojecteur Mairie

✓ **Les dépenses d'investissements sont de 336 196.04 € dont 176 534.99 € de Reste à Réaliser**

- Remboursement du capital emprunté 115 000 € dont 70 000 € de prêt relais
- Travaux divers et achats divers 15 180 .86 €
- Réhabilitation du Vieux Quercy : 175 720.99 € en RAR et 18 000 € travaux supplémentaires
- Mobilier Vieux Quercy 6 000 €
- Subven compte GFP de rattachement : 1 111 €
- 020 Dépenses imprévues : 4 369.19 €

✓ **Les Recettes d'investissements sont de 336 196.04€ dont 109 286.74 € de Reste à Réaliser**

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

- Excédent antérieur reporté : 27 344.84 €
- Affectation du résultat : 39 903.41 €
- Produits des cessions immobiliers 110 000€
- Amortissements : 23 213 €
- FCTVA : 19 700 €
- Taxe d'aménagement : 4 000 €
- RAR Subventions 109 286.74 €
- Subventions achat équipement numérique école 2 450 €

C. Ratios

- La CAF – Capacité d'Autofinancement

La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion courante et dont la Collectivité dispose pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou le remboursement de la dette.

❖ CAF BRUTE : Produits de Fonctionnement réels – Charges de fonctionnement réels = 48 960 €

- Encours de la dette au 31/12/2019 : 348 237 €
- Le compactage de 6 prêts (effectif en 2020) permet une économie de 4 100.22 € d'intérêts par an
- La dette par habitant est de 823 €
- La masse salariale représente 52 % du budget de la Commune. Ce pourcentage de 52 % est atténué par les Mise A Disposition d'une partie du personnel communal au SIVU d'Animation des 4

Coteaux, à la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne et à la Mairie de BETAÏLLE. Le montant des MAD est de 85 062.69 € soit 17 % des recettes de la Commune.

- Effectif de la Collectivité :

Filière Administrative : 1. Rédacteur Territorial plein temps 35h00-Titulaire
1. Adjoint Administratif (Agence Postale) Temps Non Complet 12h00- CDI

Filière Technique : 2. Adjoints Techniques à temps complet 35h00-Titulaires
2. Adjoints Techniques à temps non complet 34h00 et 28h00 annualisées - Titulaires Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne. (1 agent en congé maternité)
2. Adjoints Techniques à temps non complets 29h50 et 05h00 annualisées – non titulaires- CDD- Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Filière Animation : 1. ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans l'Ecole Maternelle) 34h00 annualisées Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

II. Budget Annexe – Service Assainissement

A. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

✓ **Les dépenses de fonctionnement – Montant BP 45 175.97 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges, l'entretien de la station d'épuration, du paiement des honoraires du SYDED, entretien des réseaux les achats de produits et de fournitures, frais de télécommunication, les intérêts des emprunts et remboursement du travail effectué pour le compte de l'assainissement par l'agent technique et l'agent administratif, reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'eau.

- Chapitre 11 : Charges à caractère général : 24 210 €
- Chapitre 14 : Atténuation de produits (Agence de l'Eau) : 2 700 €
- Autres charges de gestion courante : créance admise en non valeur : 1 800 €
- Charges financières : (intérêts des prêts) : 4 000 €
- Dotations aux amortissements : 7 528.60 €
- Virement à la section d'Investissement : 2 327.40 €
- 022 Dépenses imprévues : 2 609.97 €

✓ **Les recettes de fonctionnement – Montant BP 45 175.97 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du rôle de l'assainissement (forfait N + consommation au m³ N-1), la redevance modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'agence de l'eau, produits exceptionnels (quote part de subvention)

- Excédent antérieur reporté : 18 519.97 €
- Chapitre 70 redevance assainissement + modernisation des réseaux de collecte : 26 000 €
- Chapitre 77 – produits exceptionnels – quote part subv inv : 656 €

B. La Section d'Investissement

✓ Les Dépenses d'Investissement : 15 519.68 €

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à MT et LT de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe toutes les dépenses telles que :

- le remboursement du capital des emprunts : 9 200 €
- Les subventions d'Amortissements : 656 €
- - 001 : 5 663.68 €

✓ Les Recettes d'investissements : 15 519.68 €

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (réhabilitation du Vieux Quercy) et mise en sécurité et travaux de fermeture des baies de la Cloche Eglise Saint-Pierre

- Virement de la section de fonctionnement : 2 327.40 €
- Affectation du résultat : 5 663.68 €
- Amortissements : 7 528.60 €

A Carennac le 12 Avril 2021

Le Maire

Jean-Christophe CID